

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

REGLEMENT GRAPHIQUE

ENSEMBLE DE LA COMMUNE

ECHELLE 1/4000 EME

ARRETE LE

04 mai 2017

APPROUVE

05 juillet 2018

Modification n°1 approuvée en Conseil municipal le 9 juin 2023

PIECE DU PLU

4.2



LEGENDE

Zonage

- UA - Tissus anciens du bourg de Saint-Lambert et du hameau de La Brosse
- UB - extensions à vocation d'habitat réalisées sous forme d'opération d'ensemble ou au coup par coup
- UH - Secteur d'habitat bordant des espaces naturels et forestiers, marquant la limite de l'urbanisation
- UXa - Zone à dominante d'activités industrielles et commerciales
- UXb - Zone à dominante d'activités de services, d'hébergement hôtelier et de restauration
- UE - Secteur dédié aux équipements collectifs et de loisirs
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole protégée
- N - Zone naturelle
- Np - Zone naturelle protégée
- Limite de zone

Massif boisé de plus de 100 hectares

- Lièzière du Massif boisé de plus de 100 hectares et bande de protection de 50 mètres
- Site urbain constitué (SUC)

Enjeux patrimoniaux et paysagers

- Point de vue à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Éléments de patrimoine (murs) à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Arbres à conserver (L151-23 du CU)
- Éléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Éléments de paysage (jardins) à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)
- Arbres à conserver (L151-19 du CU)
- Éléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)

Protection des continuités écologiques et de la trame verte et bleue

- Bande d'inconstructibilité de part et d'autre du Rhodon (25 m)
- Zones humides à conserver (L151-23 du CU) (SAGE Orge-Yvette)
- Mares, moulins ou étangs à conserver au titre du L151-23 du CU
- Espace boisé classé
- Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Arbres à conserver (L151-23 du CU)

Espaces de projet

- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38 du CU)
- Changement de destination possible (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue

Autres informations

- Secteurs affectés par le bruit de la RD91

Cadastre (Source : DGFIP 2021)

- bâti dur
- bâti léger
- Parcelles
- Voies, routes et chemins
- Cours d'eau et surfaces en eau
- Limites communales

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE M²
1	Aménagement d'un parking lié à la pratique du covoiturage	Commune	1206
2	Aménagement d'un parking	Commune	702
3	Aménagement lié à l'installation de la fibre optique	Conseil départemental des Yvelines	19

